

GREFFE
du Tribunal de Commerce de
EVREUX
1 RUE DU PRESIDENT HUET
BP 382
27003 EVREUX CEDEX
MINITEL : 36.29.11.11.

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant ** SA Conseil d'Administration
* AAF-SA
* RUE WILLIAM DIAN
*
*
** 27620 GASNY

Réf : 68835
RCS : 775574213

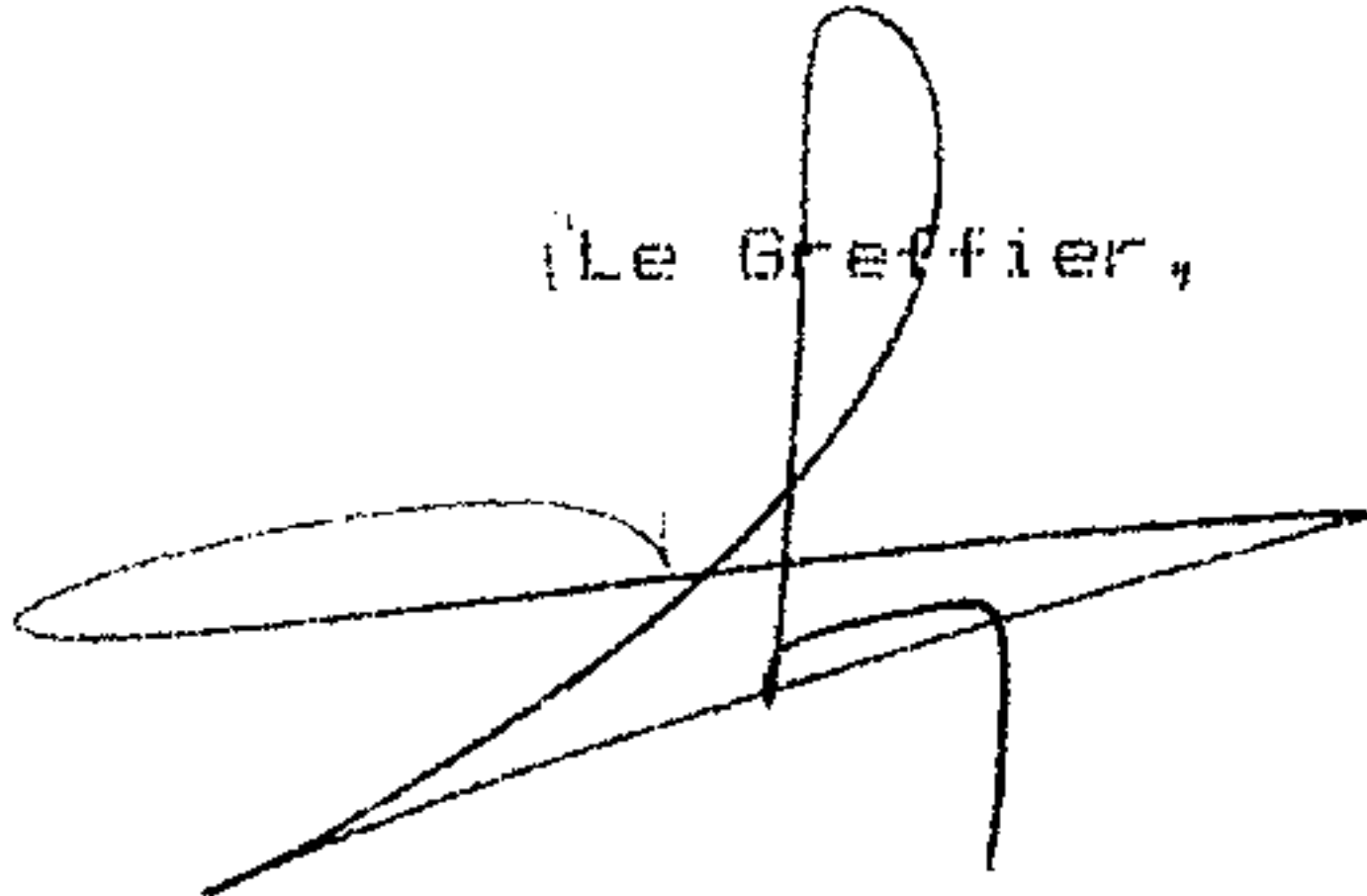
Pièces déposées le 30/07/1993 Numéro : 9301283

- ORDONNANCE DU PRESIDENT du 28/07/1993 : NOMIN. COMMISSAIRE AUX APPORTS
Monsieur Gilbert MOREAU, demeurant à VERNON
8 rue des Soupirs.

--- Cout du dépôt : 76.08 Francs.
Dont T.V.A. : 7.07 Francs.

Cia : 7648

(Le Greffier,



Dépot Effectué Par ** SA Conseil d'Administration
* AAF-SA
* RUE WILLIAM DIAN
*
*
** 27620 GASNY

Requête afin de désignation
d'un commissaire aux apports

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce d'Evreux,

Le soussigné, Jean-Marie Nectoux, agissant en qualité de directeur général de la société AAF-SA, société anonyme au capital de 20.000.000 F dont le siège est situé Rue William Dian, 27620 Gasny, immatriculée au RCS d'Evreux sous le numéro B 775 574 213 (68 B 35),

a l'honneur de vous exposer ce qui suit :

- Groupe Plus Air est une filiale d'AAF-SA qui détient les 20.900 actions constituant son capital;
- AAF-SA désire absorber Groupe Plus Air;
- un commissaire aux apports doit être désigné pour AAF-SA.

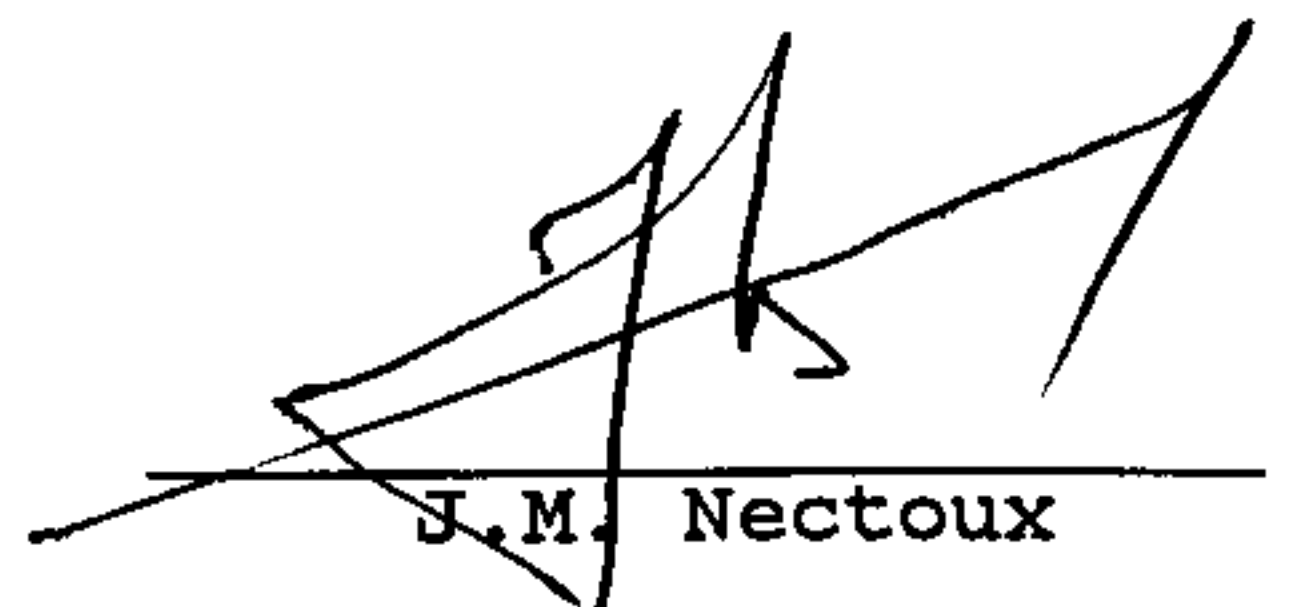
C'est pourquoi le requérant demande qu'il vous plaise de bien vouloir désigner un commissaire aux apports qui aura pour mission de :

1°) vérifier que la valeur attribuée aux actions de Groupe Plus Air est pertinente;

2°) évaluer l'apport en nature que doit effectuer Groupe Plus Air;

3°) de ses évaluations, constatations et avis, dresser un rapport qui contiendra les indications prévues par la réglementation et qui sera mis à la disposition des actionnaires d'AAF-SA dans les conditions et délais réglementaires.

Fait à Gasny, le 9 juillet 1993.


J.M. Nectoux

Ordonnance

Nous, Président du Tribunal de Commerce d'Evreux,

Assisté de Me. DE JUNEMANN , Greffier associé,

Vu les articles 193 et 378-1 de la loi du 24 juillet 1966 et les articles 64 et 169 du décret du 23 mars 1967,

Désignons M. MOREAU Gilbert , demeurant à 8 RUE DES SOUPIRS
27 200 VERNON

comme commissaire aux apports avec pour mission de :

1°) vérifier que la valeur attribuée aux actions de Groupe Plus Air est pertinente;

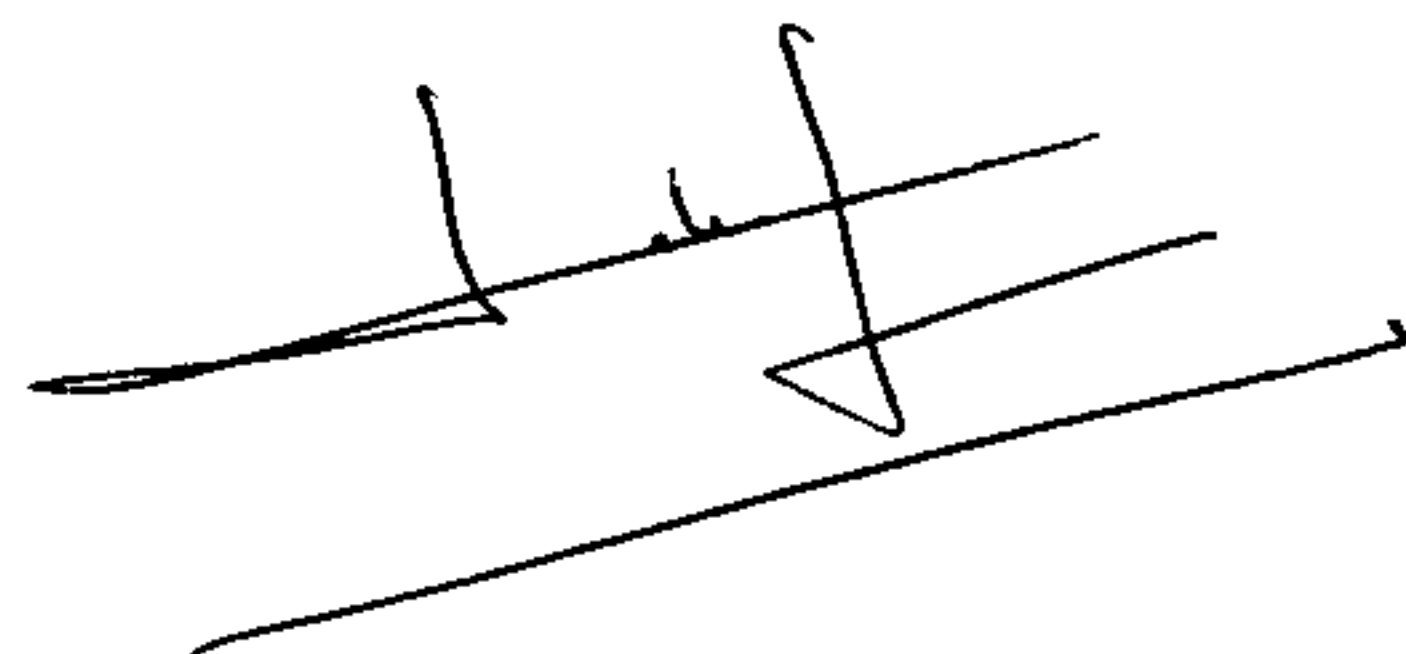
2°) évaluer l'apport en nature que doit effectuer Groupe Plus Air;

3°) de ses évaluations, constatations et avis, dresser un rapport qui contiendra les indications prévues par la réglementation et qui sera mis à la disposition des actionnaires d'AAF-SA dans les conditions et délais réglementaires.

A Evreux, le 28 JUILLET 1993

Le Président :

Le Greffier :



POUR EXPÉDITION CONFORME
Le Greffier,

REQUETE

